



AVIS DE COURSE

RAID DES OISEAUX NEMEA 6^{ème} EDITION

25 et 26 avril 2026

Cercle Nautique du Ferret

Grade 5a

F18, F16, D18, HC16 et INC

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones en **ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES**.
- 1.3 - les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale : sur le tableau d'affichage du CNF.
- 2.2 Les IC seront disponibles une semaine avant l'événement en version électronique à l'adresse suivante : www.capferret-voile.fr/raiddesoiseaux

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course et jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Voir aussi § 8.4 de l'AC.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la F18 en conformité avec les règles de jauge de la classe.
- 4.2 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en INC dont le rating est connu en classe C3 et C1.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FF Voile :
 - la licence Club FF Voile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'ISAF, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à l'adresse électronique suivante : cnferret@gmail.com accompagnée du règlement des frais d'inscriptions (chèque, virement, CB à distance).

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne via le [lien inscription](#)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions mentionnées dans le tableau ci-dessous.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 15/04/2026	Droits après le 15/04/2026
Catamaran solitaire	70 euros	100 euros
Equipage jeune	70 euros	100 euros
Equipage adulte	90 euros	130 euros

5.2 Autres frais : repas coureur programmé le samedi 25 avril soirée « cochon à la broche » au CN Ferret. Inscription pour le repas coureur en même temps que les inscriptions à la régate : [inscription repas](#)

Tarif coureur	15€
Tarif accompagnateur	25€

6 PUBLICITE

6.1 [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
24 avril	15h	18h
25 avril	8h30	11h

7.2 Briefing

Le samedi 25 avril un briefing coureur aura lieu à 11h00 sur la terrasse du Cercle Nautique du Ferret.

7.3 Jours de course :

Date	Heure 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
25 avril	12h30	Toutes
26 avril	11h00	Toutes

7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

8.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 10h00 le 25/04/26.

8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8.4 Les bateaux doivent **OBLIGATOIREMENT** avoir à bord l'armement de sécurité demandée par l'organisateur :

- Bout de remorquage (15m, 8mm minimum).
- Flamme sur la 2^{ème} latte de la GV en partant du haut (fournie par l'organisateur).
- Port du gilet de sauvetage obligatoire (50 NW).
- Pagaie de 1m.
- Bout de redressement.

- Moyen de communication autorisé (tel portable ou VHF, la VHF est recommandée) uniquement en cas d'urgence ou sur demande du PCC ou de l'AO.

9 LIEU

9.1 Le plan du lieu de l'épreuve est disponible en **ANNEXE SITE**.

9.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en **ANNEXE ZONE DE COURSE**.

10 LES PARCOURS

10.1 Les parcours seront de type raid.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

13 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14 PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 PRIX

Des prix seront distribués.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, veuillez contacter le :

Cercle Nautique du Ferret au 05.56.60.44.06 ou au 06.14.69.11.41 ou bien par mail : cnferret@gmail.com

Adresse : Quartier des pêcheurs, plage du Phare 33970 LEGE CAP-FERRET

18 SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

Cap Ferret ☆			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 25	00h26	3,38m	44
	06h45	1,22m	
	13h20	3,19m	44
	19h13	1,42m	
Dim. 26	01h47	3,42m	47
	08h09	1,14m	
	14h33	3,32m	51
	20h32	1,26m	

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FF Voile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE SITE

